



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

| Cadre réservé à l'administration     |                                       |  |
|--------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Date de réception<br><b>05/06/13</b> | Dossier complet le<br><b>07/06/13</b> | N° d'enregistrement<br><b>F64113 P0055</b> |

### 1. Intitulé du projet

Travaux d'aménagement d'une aire de camping cars de 31 emplacements

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique                    | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  |
|--|---|
| 45 - Terrains de camping et caravanning permanents | Terrains de camping et de caravanning permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 emplacements de tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, et de moins de 20 emplacements |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Aménagement d'une aire de stationnement de camping cars de 31 emplacements  
et d'une aire de service

## 4.2 Objectifs du projet

La diversification de l'accueil des touristes, en créant des lieux d'accueil spécifiques aux camping caristes est l'objectif de ce projet.

En effet, actuellement il n'existe qu'une seule aire sur le territoire communautaire qui comprend 6 communes : Dommartin-les-Remiremont, Eloyes, Remiremont, Saint-Etienne-les-Remiremont, Saint-Nabord et Vecoux (22 963 habitants) permettant l'accueil de 3 camping cars (à Saint-Nabord). lors de manifestations importantes organisées sur le territoire communautaire, la carence en aires de camping cars s'est révélée récurrente. Il est donc indispensable de palier à ce besoin. Ce projet a été présenté et sélectionné par le Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges, dans le cadre du développement prioritaire du tourisme sur le Massif des Vosges.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Ce terrain, situé à Remiremont entre la rue du Lit d'Eau et la Gare, est bordé par une clôture grillagée. La clôture existante est conservée. Seuls des panneaux au niveau de l'entrée et de la sortie de l'aire seront déposés.

L'aménagement est raccordé aux différents réseaux existants sur la rue du Lit d'Eau : eau potable, eaux usées et pluviales, alimentation électrique et éclairage public.

l'aménagement est scindé en deux parties :

- la première "aire de service", est en enrobé et permet la vidange des eaux noires et grises, le rechargement en eau et en électricité des camping cars,
- la seconde est réservée au stationnement des camping cars. Les emplacements sont raccordés à des bornes électriques. L'accès est limité par une barrière de contrôle avec un automate de paiement.

Un bandeau végétal sépare chaque ensemble de stationnement.

Une haie vive sera plantée en périphérie de l'aire, limitant ainsi les nuisances sonores et visuelles de la voie de chemin de fer et de la route.

La durée des travaux est estimée à 3 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de service et l'aire de stationnement seront accessibles de jour comme de nuit, toute l'année.

l'entrée de l'aire de stationnement sera conditionnée par le paiement d'une redevance effectué au moyen d'une borne à cartes bancaires. Les codes délivrés lors du paiement permettront l'ouverture de la barrière d'accès et la fourniture de l'électricité.

Une signalétique appropriée et une information dans les guides spécifiques facilitera l'accès à cet aménagement dont le lieu est déjà connu par les camping caristes puisque ceux-ci, lors de manifestations importantes, sont autorisés à stationner sur les parkings situés à proximité.

L'éventuelle circulation nocturne des camping cars ne peut provoquer de nuisances puisqu'aucune habitation n'est située rue du Lit d'Eau.

Les camping caristes bénéficieront des aménagements effectués aux abords immédiats : aire de pique-nique, boudrome, aire de skate, jeux pour enfants, mini golf, pratique de diverses activités nautiques : canoë-kayak, planche à voile, baignade, pêche à la ligne

C'est également à proximité de la future aire de camping cars que démarre la Voie verte, piste réservée aux piétons et véhicules sans moteur (vélos, VTT, rollers...) qui traverse 25 communes dans les vallées de la Moselle et de la Moselotte.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques     | Valeur               |
|--------------------------------|----------------------|
| - superficie globale du projet | 3 195 m <sup>2</sup> |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Remiremont  
Rue du Lit d'Eau  
Section AM n°239p

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 6 ° 36' 11.2" E Lat. 48 ° 00' 49.8" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**5.1 Occupation des sols****Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Terrain appartenant au CCAS de la ville de REMIREMONT mis à disposition de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges

Aucun usage actuellement

règlement applicable du projet : zone UXie (stationnement caravanes autorisé sur terrains aménagés)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 octobre 2009  
terrain situé en zone UXie : autorisant le stationnement des caravanes uniquement sur les terrains aménagés à cet effet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| en zone de montagne ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |                   |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                   |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | ZPPAUP "entrée de ville"  |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRN (risque inondations - zones submersibles de la Moselle)<br>approuvé le 12 Janvier 2006 |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

## 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>             | engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Milieu naturel</b>         | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|                                |  |                                     |                                     |   |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                                | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Risques et nuisances</b>    | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La Commune de Remiremont est classée en zone 3 de sismicité |
|                                | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Commodités de voisinage</b> | Est-il source de bruit ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Engendre-t-il des odeurs ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Engendre-t-il des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des vibrations ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|   |   |                                     |                                     |  |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|   | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Pollutions</b>                             | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>rejet des eaux grises et noires, et des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement communal</p> |
|   | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b> | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

**4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain destiné à l'aménagement de cette aire de stationnement pour les camping cars a été choisi :

- en raison de la proximité du centre ville et des équipements de loisirs déjà réalisés :

aire de pique-nique, boulodrome, aire de skate, mini-golf, aire de jeux pour enfants.

- Le plan d'eau, lieu de promenade, permet la pratique de diverses activités nautiques : canoë-kayak, planche à voile, baignade, pêche à la ligne

- du début de la Voie verte, ancienne ligne de chemin de fer transformée en piste réservée aux piétons et véhicules sans moteur (vélos, VTT, rollers...) qui traverse 25 communes dans les vallées de la Moselle et de la Moselotte.

Cet aménagement, validé par le Commissaire à l'Aménagement du Massif des Vosges, conçu dans une démarche de qualité environnementale et paysagère, s'intègre dans cette zone de loisirs fréquentée aussi bien par les habitants du secteur de Remiremont que par les touristes.

Il ne sera pas source de nuisances puisque tous les équipements seront reliés aux réseaux existants à proximité.

C'est pourquoi, compte tenu de la superficie relativement modeste de cet aménagement, considérant qu'aucune gêne n'en résultera, nous estimons que ce projet doit être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |
|-------|--|
| 1     | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> :  |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  |
| 4     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  |
| 5     | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
|       |
|       |
|       |
|       |
|       |
|       |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à REMIREMONT

le 3 Juin 2013

le Président, Jean-Paul DIDIER

Signature

